



**Marie France HUYGHE BURNOG**

**Claire FOURNIER**

**Aurélie JOUAUX**

**Marc LEVILLY**

Commissaires aux Comptes

Experts-comptables

**FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE**

**Siège social : 143 rue Blomet**

**75015 Paris**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2020*

EXPERTISE

AUDIT

CONSEIL

UNICITE

4, rue Alfred Kastler

14000 CAEN

Tél : 02.31.94.55.80

[caen@cogediac.com](mailto:caen@cogediac.com)

[www.cogediac.com](http://www.cogediac.com)

SAS au capital de 500 000 €

Siret 392 219 317 00071

RCS CAEN B 392 219 317

FR 45 392 219 317 – NAF 6920Z

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen

## **FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE**

Siège social : 143 rue Blomet

75015 Paris

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2020*

Mesdames, Messieurs les membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'entreprise Harmonie Mutuelle relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation d'entreprise Harmonie Mutuelle à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons validé l'information donnée en annexe page 5 concernant la méthode de comptabilisation dans le résultat des actions de la Fondation et nous avons validé le caractère approprié. Nos travaux ont consisté à examiner la correcte application de ces principes et à valider leur prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

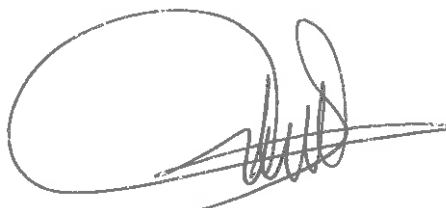
## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Caen, le 17 mars 2021  
Le Commissaire aux comptes  
**SAS COGEDIAC,**  
représenté par Claire FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. FOURNIER', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE  
Situation au 31 décembre 2020

CERTIFIÉ  
le Commissaire aux Comptes  
CONFORME Page 1

BILAN

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, Logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	35 000.00	-35 000.00	0.00	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisation corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts Autres				
<b>TOTAL I</b>	<b>35 000.00</b>	<b>-35 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Actifs Circulant</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acompte sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	3 836.50		3 836.50	5 369.66
Valeurs mobilières de placement et Livret A	240 153.90		240 153.90	239 669.58
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	894 902.20		894 902.20	804 465.26
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL II</b>	<b>1 138 892.60</b>	<b>0.00</b>	<b>1 138 892.60</b>	<b>1 049 504.50</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 173 892.60</b>	<b>-35 000.00</b>	<b>1 138 892.60</b>	<b>1 049 504.50</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Dotation Fondateur à recevoir	0.00			
(1) Dont droit au ball				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services, d'autre part.				

FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE  
Situation au 31 décembre 2020

CERTIFIÉ CONFORMÉ  
par le Commissaire aux Comptes

BILAN

PASSIF	Exercice N sur 12 mois	Exercice N-1 sur 12 mois
<b>Fonds associatifs</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	425 187.40	313 098.40
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (b)	70 942.44	112 089.00
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>496 129.84</b>	<b>425 187.40</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Fonds dédiés</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	0.00	0.00
<b>TOTAL III</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Dettes (1) (d)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	262 742.17	281 584.10
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	380 020.59	342 733.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>642 762.76</b>	<b>624 317.10</b>
<b>Ecart de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 138 892.60</b>	<b>1 049 504.50</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	642 762.76	624 317.10
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0.00	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés		
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		
(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours		

FONDATION D'ENTREPRISE HARMONIE MUTUELLE  
Situation au 31 décembre 2020

CERTIFIÉ CONFORME  
le Commissaire aux Comptes Page 3 - 4

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	Exercice N sur 12 mois	Exercice N-1 sur 12 mois
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers) (1)</b>		
Inscriptions et participations aux actions		
Production vendue (biens et services) ( a )		
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation		
Production stockée ( b )		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	850 000.00	850 000.00
<b>TOTAL I</b>	<b>850 000.00</b>	<b>850 000.00</b>
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2)</b>		
Achats de marchandises ( c )		
Variation de stock ( d )		
Achats de matières premières et autres approvisionnement ( c )		
Variation de stock ( d )		
Autres achats et charges externes	240 532.06	246 110.87
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et engagements		
Autres charges		
Sur demandes de soutiens		
Sur ateliers mémoire		
Sur LSF		
Sur appels à projets		2 811.18
Actions plateforme		
ONG Actions		
ONG RH		
Frais plateforme		
Frais déplacement actions		
Partenariat national	135 998.88	137 575.00
Ateliers collectifs - AAP	219 998.00	240 158.00
Partenariats en région	60 000.00	75 000.00
Prix solidarité	128 012.94	32 095.32
Prix Coup de Cœur	-5 000.00	5 000.00
Autres		
<b>TOTAL II</b>	<b>779 541.88</b>	<b>738 750.37</b>
<b>1. RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>70 458.12</b>	<b>111 249.63</b>
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun :		
<b>Excédent ou déficit transféré III</b>		
<b>Déficit ou excédent transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	484.32	839.37
<b>TOTAL V</b>	<b>484.32</b>	<b>839.37</b>



**CERTIFIÉ CONFORMÉ**  
Le Commissaire aux Comptes

<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>484.32</b>	<b>839.37</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>70 942.44</b>	<b>112 089.00</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Impôts sur les sociétés (IX)</b>		
Engagement réalisé / Actions internationales		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)</b>	<b>850 484.32</b>	<b>850 839.37</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	<b>779 541.88</b>	<b>738 750.37</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>70 942.44</b>	<b>112 089.00</b>
<b>Y compris :</b>		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevance de crédit-bail immobilier		
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	0.00	0.00
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
( a ) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
( b ) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
( c ) Y compris droits de douane		
( d ) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
( e ) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

## ANNEXES AUX COMPTES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La Fondation constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Par conséquent l'approche ciblée a été retenue, l'information fournie porte sur certains effets de la crise sanitaire jugés pertinents, et non sur l'ensemble de ceux-ci, et concerne uniquement les points suivants :

Du fait de la crise sanitaire, les différentes associations qui ont été retenues dans le cadre des appels à projets ont beaucoup de mal à réaliser leurs actions. A ce titre, la Fondation d'Entreprise Harmonie Mutuelle a décidé de laisser le temps aux différents intervenants pour la réalisation de ces actions. Aussi la date limite de réalisation sera le 31/12/2021.

En conclusion, dans les comptes de la Fondation de cette année, aucune annulation d'actions, en dehors de cas particuliers, n'a été enregistrée.

### REGLES et METHODES COMPTABLES

#### 1 – Règles générales

Les comptes annuels au 31.12.2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non lucratif, et modifié par le règlement n°2020-8 du 4 décembre 2020.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2 – Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Conformément à l'article 311-2, les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de leur durée réelle d'utilisation.

### 3 - Les stocks

Néant

### 4 - Les créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5 – Contributions volontaires :

La Fondation d'Entreprise Harmonie Mutuelle a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. En effet, de nombreux bénévoles (notamment membres du Conseil d'Administration) participent au fonctionnement de la Fondation. Toutefois à ce jour, la Fondation n'est pas en mesure de recenser ou de valoriser les contributions volontaires en nature.

## NOTES SUR LE BILAN

Le bilan totalise un montant de 1 138 893 € au 31/12/2020.

<i>BILAN - ACTIF en Euros</i>	<i>Exercice 2020</i>	<i>Exercice 2019</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>%</i>
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	-
Autres créances	3 837	5 370	-1 533	-
Valeurs mobilières de placements	240 154	239 670	484	0%
Disponibilités	894 902	804 465	90 437	NS
Charges constatées d'avance	0	0	0	#DIV/0!
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 138 893</b>	<b>1 049 505</b>	<b>89 388</b>	
<i>BILAN - PASSIF en Euros</i>	<i>Exercice 2020</i>	<i>Exercice 2019</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Report à nouveau	425 187	313 098	112 089	36%
Résultat de l'exercice	70 942	112 089	-41 147	-37%
Fonds dédiés	0	0	0	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 742	281 584	-18 842	-20%
Autres dettes	380 021	342 733	37 288	NS
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 138 893</b>	<b>1 049 505</b>	<b>89 388</b>	

ACTIF

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Nature de l'immobilisation	Valeur brute en début d'exercice	Acquisition	Cession	Réévaluation	Solde à la fin de l'exercice
Bâtiments d'exploitation	0 €				0 €
Installations générales	0 €				0 €
Installations spécifiques - Site internet	35 000 €				35 000 €
Matériel	0 €				0 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>35 000 €</b>				<b>35 000 €</b>

Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution des amortissements afférents aux éléments sortis dans l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Bâtiments d'exploitation	0 €	0 €	-	0 €
Installations générales	0 €	0 €	-	0 €
Installations spécifiques - Site internet	35 000 €	0 €	-	35 000 €
Matériel	0 €	0 €	-	0 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>35 000 €</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>35 000 €</b>

Créances

CRÉANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1) dont prêts à des organismes mutualistes			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés (1)			
Autres (2)	3 837 €	3 837 €	
Charges constatées d'avances			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 837 €</b>	<b>3 837 €</b>	<b>0</b>

#### Les emplois

L'actif est constitué à 99 % par les valeurs mobilières de placements et les disponibilités. Les 1 % restants concernent les autres créances.

PERFORMANCE 2020					
TYPE DE PLACEMENT	Nombre	Valeur acquisition	Valeur réalisation	Produits financiers réalisés ou intérêts	+/- Value latente
Court terme					
Livret Banque Populaire		240 154 €	240 154 €	484 €	
Livret ALC Pulse		Cpte clos en février 2016			

#### Les disponibilités

Nature	Montant
<b>TOTAL LIVRET BQ POPULAIRE + ALC PULSE</b>	<b>240 154 €</b>
<i>Capital Livret Banque Populaire</i>	<i>240 154 €</i>
<i>Capital ALC PULSE</i>	<i>0 €</i>
<i>Intérêts au 31/12/2020</i>	<i>484 €</i>
<b>BANQUE</b>	<b>894 902 €</b>
<i>BPLC</i>	<i>894 902 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 135 056 €</b>

#### PASSIF

##### Les ressources

Le passif est constitué principalement par :

- Le report à nouveau (RAN)
- Le résultat de l'exercice
- Les dettes auprès des fournisseurs et comptes rattachés
- Les actions de la Fondation provisionnées (appels à projet, partenariat national, partenariat en région managériale, prix solidarité et prix coup de cœur)

Provisions réglementées – Néant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Elles sont composées principalement par :

- Les factures fournisseurs à payer à la clôture pour 247 302 €,
- Les factures non parvenues au 31/12/2020 pour 15 440 €.

Autres dettes

Les autres dettes qui s'élèvent à 380 021 € correspondent au compte « charges à payer ». Les actions arrêtées et votées en conseil d'administration en 2019 ou 2020 dont les contrats ou factures correspondantes n'ont pas encore été réceptionnées à la clôture sont constatées en charge de l'exercice en contrepartie du compte 468610 « charge à payer ».

### AUTRES INFORMATIONS : actions de la Fondation

Partenariats nationaux : 135 999 €

Les frais relatifs à ces partenariats nationaux sont enregistrés dans le compte 65700011 – « Partenariat national ».

Partenariats en régions managériales : 60 000 € (soit 15 000 € par régions)

Les frais relatifs à ces partenariats en régions managériales sont enregistrés dans le compte 65700013 – « Partenariats en régions ».

Prix solidarité : 128 013 €

La Fondation attribue une fois par an à des auteurs le prix de la solidarité. Les différents frais relatifs à ce prix sont enregistrés dans le compte 65700020 – « Prix solidarité ».

Prix « coup de cœur » : - 5 000 €

Les frais relatifs à ce prix sont enregistrés dans le compte 65700021 – « Prix coup de coeur ». Ce poste a été supprimé faute de votants.

Appel à projets : 219 998 €

Le Conseil d'administration accorde un budget global sans qu'aucun dossier ne soit encore établi. Le comité de fondation en région se réunit pour effectuer une sélection qui est présentée au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration valide ou non les demandes retenues sur l'année N.

Le montant validé par le CA est comptabilisé pour la totalité dans le compte 65700012 – « Appel à projets » en contrepartie du compte 46861000 – « Charges à payer ». Au cours de l'exercice, chaque facture prise en charge pour l'appel à projets concerné est saisie dans le compte 46861000. Ainsi, les dossiers non encore soldés au 31/12/N apparaissent dans ledit compte pour le montant restant encore à verser.